



## Edito

### Grève du 20 Octobre

## Le mois dernier nous vous avons parlé

## d'une rentrée sociale mouvementée

## et ce fut le cas.

(78% de grévistes à la conduite et aucun tramway)

RENTREE SOCIALE (EDITO DE SEPTEMBRE)

La rentrée est faite et vous pouvez voir que les mouvements sociaux s'accélérent et le syndicat national des transports urbains CFTD réfléchit à son positionnement. Nous vous tiendrons rapidement au courant sur ce que nous allons faire à notre niveau.

La direction de notre entreprise a bien compris que cette loi va dans son sens afin de maîtriser au mieux les syndicats en les cantonnant à un rôle minimaliste. Quoi qu'il se passe, nous ne laisserons pas faire que ce soit en interne ou en externe.

Suite à des dizaines de demandes de la part de conducteurs, nous avons souhaité rapprocher l'alarme sociale nationale aux conditions de travail sur le réseau de DIJON. Depuis plusieurs mois la direction ne souhaitait plus vraiment se rapprocher de la CFTD et n'écoutait plus nos propositions. Notre impression était : *on vous entend mais nous faisons ce que nous voulons.*

De fait ces dernières semaines, le personnel de conduite et en particulier ceux au tram, en ont eu assez de répéter le même discours de « **RAS LE BOL** ». Ils ont décidé en leur âme et conscience de dire **STOP** et sont venus nombreux remplir ce mouvement de grève que la direction doit entendre écouter et surtout **COMPRENDRE**.

Nous souhaitons de fait rapprocher les revendications nationales à nos conditions de travail : En particulier « la Mise en place par accord de branche, d'un temps partiel bonifié (+10 % de salaire ex : 80 % travaillé et payé 90 %) de fin de carrière pour les salariés justifiant de 15 ans d'ancienneté dans la profession et à moins de 5 ans de son départ à la retraite, sans possibilité pour l'employeur de s'y opposer ».

Une réunion interne sur les conditions de travail a eu lieu le 25 octobre.

Nous attendons ce qui en ressortira. Compte rendu en fin de semaine.

Les directions des grands groupes (dont fait partie Kéolis 1<sup>er</sup> opérateur privé des T.U.) prennent les syndicats du secteur des transports urbains pour des « abrutis ». Depuis deux ans, en effet, ils promettent et ne signent rien de concret. Tous syndicat confondus (CFTD, FO et CGT pour notre entreprise), nous avons organisées une alarme sociale suivi d'une grève au vu du résultat négatif. De son côté la CGT interne ne souhaitait pas déposer d'alarme pour ce 20 octobre.



Dans ce numéro

Edito **GREVE 20 OCTOBRE**..1

Point de vue.....1

Questions-Réponses CE.....2-3

Questions-Réponses DP.....3-4

STOP A .....4

Point de vue



**S**i tu veux connaître quelqu'un, n'écoute pas ce qu'il dit mais regarde ce qu'il fait.

Dalai Lama



# Questions CE septembre 2017

Vos élus CE

Françoise Florent Olivier



## Q : Contrat de génération

**R :** La direction nous refait son discours habituel en nous chiffrant ce qui a été fait et pas encore fait. De toute façon quoiqu'il soit fait, cela ne peut pas nous convenir car ce n'est pas un accord que nous avons signé, mais un plan que la direction applique. Désaccord sur le contenu.

## Q : Information concernant les tarifs du régime de frais de santé pour 2018

**R :** Suite aux diverses discussions entre Adréa et Courcelles prévoyance, les tarifs 2018 ne changeront pas.

## Q : Information et consultation du C.E. sur la dénonciation de l'accord prévoyance 2002/06 et ses avenants

**R :** La direction souhaite dénoncer cet accord suite aux changements réglementaires concernant cette prévoyance. Les élus CFDT ont demandé de ne pas la dénoncer tant que nous n'étions pas sûrs de trouver un nouvel accord préalable. En effet nous pensons que les 15 mois peuvent servir à la direction pour ne pas négocier comme il faut. **AVIS DU CE 5 pour la dénonciation 1 contre (CFDT)**

## Q : Information de la direction sur une évolution d'organisation au sein de la direction exploitation.

**R :** La direction nous informe de la création de deux postes de « superviseur » au PCC. Ils auront la responsabilité de management des A.M. PCC. De plus ils devront contribuer à : L'amélioration Continue de la qualité de service (Ponctualité, Qualité des remontées terrain, Gestion des modes perturbés), l'amélioration des lignes (Bus & Tram), l'interface avec les autres services (DMP, DMC, DEX). Tout cela à effectif constant.

## Q : Point sur les recrutements et embauches.

**R :** Il va y avoir 9 embauches de conducteurs au 1<sup>er</sup> novembre. Un responsable de groupe (parmi les A.M. actuels) pour le départ en fin d'année d'un de ceux-ci (et par glissement de poste un autre A.M à remplacer, un technicien courant faible toujours en cours. Une gestionnaire de paie (démission d'une salariée) un intérim au service RH actuellement pour pallier ce départ

## Q : Demande d'un point sur embauches et réorganisation des services.

**R :** A l'atelier nous avons remplacé le responsable de pôle Bus par une réorganisation interne le responsable de Pôle tram reprenant le pôle bus sous sa responsabilité. De fait nous embaucherons un chef d'équipe au pôle bus afin de réorganiser au mieux ce pôle.

## Q : Où en est le recrutement du 4<sup>ème</sup> chef de bord ?

**R :** Nous réouvrons la candidature à ce poste en 2018 pour le 4<sup>ème</sup> poste

## Q : Questions relatives à l'effectif de conducteurs :

- Comment l'entreprise compte-t-elle pallier au manque d'effectif et gérer la grande fatigue des conducteurs?

**R :** Pour l'entreprise les 9 embauches de novembre doivent suffire. Pour nous c'est inexact car cela compense juste les départs de 2017. La direction signale que des embauches auront lieu début janvier 2018.

- SMS du planning pour rechercher des volontaires. La politique de l'entreprise en termes d'embauche n'a-t-elle pas une part de responsabilités ?

**R :** Aucune réponse probante de la direction. Répétition de la réponse précédente.

## Q : Transmission des effectifs trimestriels

**R :** Nous faisons remarquer à nouveau que l'effectif annoncé est celui que nous aurions dû avoir à la fin du contrat de DSP.

## Q : Demande d'un retour d'expérience sur la transformation du DIF en CPF depuis les lois Rebsamen. Quels impacts sur les salariés ?

**R :** Aucun retour possible car ce n'est plus l'entreprise qui gère le CPF mais le salarié. La loi Rebsamen incite plus les chômeurs à utiliser le CPF que les salariés.

## Q : Quels sont les problèmes au niveau de la sous-traitance (ancienneté, habillement, parking)

**R :** Nous avons réglé les problèmes mineurs liés aux transferts de personnel et avons indiqués aux directions de faire le nécessaire rapidement.

## Q : Information de la marque Keolis

**R :** Rappel sur la nouvelle identité Kéolis qui sera aussi décliné dans l'entreprise. Avec kéolis Dijon mobilités



## Q : Information et questions concernant le CEM

- Nouvelle dénomination

**R :** La nouvelle dénomination sera Les ateliers André Gervais CEM DIVIA MOBILITES avec le logo de DIJON métropole inséré.

- Information sur l'implantation de nouvelles caméras au CEM

**R :** Afin de sécuriser le dépôt et les accès 15 caméras sont en cours d'installation → 10 au bâtiment exploitation pour les accès (dont le DAAC) et 5 à l'atelier. Elles ne seront pas en vision directes mais si besoin seront accessible à partir du poste de gardiennage en cas d'intrusion.

- Information sur le nouveau fonctionnement d'accès au site

**R :** Les travaux seront terminés et la mise en place du nouveau fonctionnement, au 27 octobre

## Q : Demande du nombre d'heures supplémentaires effectués par les conducteurs en 2016 et 1<sup>er</sup> semestre 2017

**R :** Il n'y a pas d'heure supplémentaire légale.

## Q : Demande du nombre d'heures majorées effectués par les conducteurs en 2016 et 1<sup>er</sup> semestre 2017 pour le total et à 25, 39, 40, 50.

**R :** la direction n'a pas souhaité détailler mais les heures majorées sont à 9700h à fin septembre 2017 contre 10500 à fin sept 2016

## Q : Information de la direction et questions relatives aux cartes de libre circulation.

- Quand seront disponible les nouvelles cartes agents?

**R :** ce n'est pas encore défini c'est compliqué.

- Information de la direction concernant les modalités de renouvellement des droits pour les ayants-droits.

**R :** Il n'y aura plus besoin de faire de renouvellement ce sera automatique, les retraits se feront à la demande. 2videmment à partir de 18 ans pour les enfants il sera demandé un certificat de scolarité comme auparavant.

- Demande de la mise en place d'une carte gratuite de circulation pour conjoints et enfants d'agents

**R :** Ce n'est toujours plus possible.

# Questions CE (suite) septembre 2017

Q : CA isolé : Nous demandons une réponse du planning sous une semaine permettant au planning de rechercher un remplaçant et au salarié de s'organiser et de profiter de ses CA.

R : L'ordonnancement ne souhaite pas prendre de risque. Nous risquons de tomber dans un cercle « vicieux ». Il y a trop de sollicitations

Q : Est-ce que les politiques contre les discriminations s'arrêtent à Kéolis Dijon mobilités sur une décision subjective d'un responsable de service ?

R : La décision d'interdire le bermuda aux AVSR surprend à nouveau une partie des élus ayant posé cette question. Viendront-ils en jupe comme ils l'annoncent.

Q : Demande de la situation du délégué CE deuxième collègue (maitrise et technicien) eu égard à son remplacement temporaire dû à sa maladie de début d'année.

R : La direction signale que dans le droit du travail, il n'est pas possible que le remplaçant actuel continue sa fonction et que pour cela il faudrait la démission du salarié élu au second collègue (car il n'est plus en arrêt maladie). Les personnes du syndicat faisant ce remplacement estiment que c'est du harcèlement de notre part, vis de notre collègue qui a des soucis. Nous comprenons bien cela. Nous voulions juste clarifier la situation qui est hors norme en considérant que le deuxième collègue n'est de fait, plus représenté légalement par ce remplacement. La direction ne veut pas prendre position. A SUIVRE.

Q : Distributions des colis de Noël

R : les mêmes moyens que l'année dernière seront attribués par la direction pour cette distribution.

Q : Nouvelles règles concernant les contraventions liées à la location des camions du CE.

R : Suite au nouveau principe de dénonciation, le CE devra signaler aux autorités qui conduisait un de leur véhicules, afin qu'un nouveau PV soit émis par leurs services.

Q : Information sur l'achat d'un camion 9 places (suite réunion pré CE de septembre)

R : Suite au Pré CE il a été décidé de l'achat d'un véhicule 9 places d'une valeur d'environ 28000€. Il servira à la location et surtout aux élus afin d'avoir un véhicule interne pour sortir avec tous les élus pour les visites annuelles des sites et ou des salons divers. Ils seront prioritaires à la location et ne devront plus emprunter de véhicules à l'entreprise de fait.

Q : Quand sera fait le marquage des emplacements des camions du CE sur le parking ?

R : Cela va être organisé avec le responsable à l'atelier.

Q : Remerciements du CE à la direction pour la subvention exceptionnelle pour la qualification en demi-finale de coupe de France de tennis entreprise.

Q : Questions relative au CHSCT

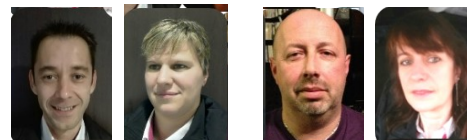
R : Les semaines 26 P3 et 35 P1 de 2018 seront ainsi car les mesures de clientèles ont donné des chiffres qui correspondent à ce niveau de fréquence.

22 bus sont équipés de chauffage additionnel. Tous les bus hybrides seront équipés à mi-novembre.

**DATE DU PROCHAIN DP → 15 novembre 2017**

# Questions DP septembre 2017 Vos élus DP

Christophe Betty Patrick Sandrine



Q : Marquage des voies bus, quand seront -elles refaites ? (B)

R : Nous n'avons pas de liste de NON réalisé. Nous demandons au fur et à mesure pour les refaire. Sur l'avenue Roland Carraz la demande est ancienne et le Grand Dijon n'a pas encore repris cette route.

Q : Demandons de monter le volume des annonces dans le bus. (B)

R : Pour nous il n'y a pas de dérives, chacun est unanimes (élus) pour dire que les volumes ont diminués. L'atelier regarde cela.

Q : L4 : Manque (voir pas du tout) d'éclairage du dernier rondpoint au terminus d'actisud. (B)

R : En effet c'est exact et le signalement a été fait pour réparation.

Q : L5 : Agrosup toujours le trou à refaire. (B)

R : Nous avons relancé avec des photos à l'appui.

Q : B12 Arrêt Salengro (direction Chicago) revoir le bitume suite aux travaux. (B)

R : Le concessionnaire des travaux va faire le nécessaire.



# Questions DP (suite) septembre 2017

- Q:** Pourquoi a-t-on fait rouler le bus 2302 en demandant à l'agent de continuer alors que ce bus n'avait plus que 5 bars de pression ? (Fin septembre, début octobre) (A, B)
- R:** Ce n'est pas ce bus là mais le 2301. Nous regardons
- Q:** Demandons le nombre d'incidents signalés à la rentrée sortie du Tram (et Bourroches) depuis début 2017 ainsi que la comparaison avec 2016 et le nombre d'intervention des autorités afin de réduire cette problématique. (Séc.)
- R:** en 2016 8 ont été signalés sur un an contre 12 pour les 9 premiers de l'année (augmentation de 50% alors que l'année n'est pas finie). Nous demandons que les interventions POLICE soit efficace. La direction va essayer d'avoir une intervention afin de marquer le coup.
- Q:** Nouvelle rame aménagée : Y a-t-il encore les autocollants pour les places assises réservés ? (T)
- R:** Cela est fait (au-dessus des places).
- Q:** Le dimanche, nous demandons de meilleures correspondances le midi afin que nous puissions revenir plus vite au dépôt, en effet les relèves se font en T1 alors la T2 passe juste devant. (T)
- R:** Nous regardons cette possibilité pour un éventuel changement en janvier 2018.
- Q:** Le samedi le service 2009 porte à confusion, il fait uniquement de la T1 alors qu'il est nommé comme une T2. Peut-il avoir un numéro en 1xxx ? (T)
- R:** L'erreur a été vu rapidement par le service méthode et sera changé en janvier 2018.
- Q:** Dans la nuit du 27 au 28/09, pourquoi un cadre venu en renfort faire du contrôle avec l'équipe Z, s'octroie le droit de ne pas respecter les consignes d'entreprise ? Il a enfreint la loi à plusieurs reprises (pour exemple, il a voulu prendre le téléphone d'un fraudeur qui n'avait pas de documents d'identité, en « consigne »). Il est agressif verbalement avec des clients en infractions !!!!! Pourquoi l'agent de maîtrise, malgré les sollicitations des AVSR, ne lui a-t-il pas fait les remarques d'usage, car ce cadre met en danger l'équipe. (C.F.)
- R:** Le rôle de ce cadre a été recalé par le nouveau chef de service du contrôle fraude. Espérons qu'il ne faille pas le « RECADRER » à nouveau.
- Q:** Où en est l'arrivée des PDC et des sacoches (les décathlons sont « BOF ») ? (C.F.)
- R:** C'est prévu pour novembre et pour les sacoches c'est réglé.
- Q:** Malgré les demandes répétées pour une mise en conformité du camion, il aura fallu un accident important pour voir ce qui n'allait pas. Où en êtes-vous pour le renouvellement du parc et les véhicules de grande capacité ? (C.F.)
- R:** Un état des lieux a été effectué et la demande a été faite pour renouveler ces véhicules avant la fin d'année.
- Q:** Nous attendons la note de service que souhaite écrire le nouveau responsable de la fraude. En effet lors de la réunion de « passation » de pouvoir entre les deux responsables de service, il a été annoncé que nous devons atteindre un objectif maxi de 9% de fraude. Comment faire quand ceux-ci sont utilisés lors d'un problème d'effectif. Pour rappel de l'accord 2003/03 cf. Art 1 l'agent vérificateur est considéré comme du personnel non roulant, l'Art 2 : remplacer un conducteur défaillant (et non un oubli voire un manque permanent de personnel). De plus chaque AVSR est prêt à dépanner, mais les lignes ne sont pas connues de manière aussi conséquente que les conducteurs. Comment gérer la billettique au mieux. Lors d'un incident tram de nuit ce sont bien deux AVSR qui ont conduit les bus (et là l'utilité est évidente car il serait en plus préjudiciable dans ce cas-là de contrôler) (C.F.)
- R:** La note de service est en cours de validation auprès des responsable de pôle.
- Q:** Nous demandons de revoir le délai d'indemnisation, ainsi que les provisions des victimes (salariés) agressés, TROUVER un délai raisonnable. Ci-après La fin de l'Art 9.5 de l'accord de branche indiquant (G)
- R:** Pour la direction et en particulier son représentant, l'accord de branche ne peut pas être appliqué. Nous sommes surpris car dans les textes actuels, si l'accord de branche est plus favorable que celui d'entreprise, il doit être appliqué.
- Q:** Pourquoi le 28/09 un agent a-t-il eu son service de changé sans que celui-ci soit prévenu ? (G)
- R:** Nous rappelons qu'il faut vérifier son service à partir de 11h45 le jour avant son dispo.
- Q:** Appliquez-vous pour les heures majorées selon l'accord sur les mesures sociales de 1983 en son article 3 (page 3 et 4) en copie ci-dessous (G)
- R:** d'après la direction cet accord sur les heures sup serait caduc, nous vérifierons l'exactitude de leurs dires
- Q:** Nous demandons de meilleures explications sur le service 2010 (jockey). (G)
- R:** C'est en finalisation, nous vous transmettons cela.
- Q:** Une grande majorité de conducteurs demande de pouvoir récupérer les repos et/ou PFR stockés. En effet la demande du planning étant tellement forte dans le sens « travail » que c'est un refus quasi systématique de pouvoir récupérer. (G)
- R:** la réponse est très ambiguë. Sur la PFR et les repos ils ne répondent pas, juste en disant qu'il faut poser ses PFR à l'avance et par semaine entière.

DATE DU PROCHAIN DP → 15 novembre 2017



4



06.62.38.81.93 Vandenbroucke François  
Délégués Syndicaux  
06.79.76.88.81 Sorez Olivier

